

CENTRAIDER
Association
Siège social : 140 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/04/2019

18 rue de la Grève - BP7009
41101 VENDOME CEDEX

Tél : 02.54.23.38.38
Fax : 02.54.23.38.39
E-mail : vendome@fiteco.com

CENTRAIDER
Association
Siège social : 140 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/04/2019

Aux Adhérents de l'association CENTRAIDER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRAIDER relatifs à l'exercice clos le 30/04/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les produits d'exploitation, principalement composés de subventions perçues, ont correctement été retranscrits en comptabilité et dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

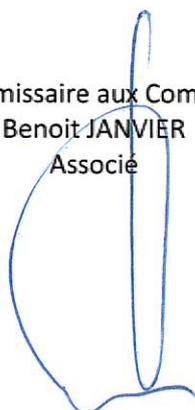
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VENDOME CEDEX, le 13/06/2019

SAS FITECO,

Commissaire aux Comptes
Benoit JANVIER
Associé



CENTRAIDER
Association
Siège social : 140 Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT DU (DES) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/04/2019

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30/04/2019



BILAN CENTRAIDER 2018/2019

COMPTE DE RESULTAT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation			
	2017/2018	2018/2019		2017/2018	2018/2019
I/ FONCTIONNEMENT			I/ RESSOURCES PROPRES		
Moyens humains	231 076.51	246 363.60	Participation aux activités	1391.50	520.45
Ressources humaines	222 165.36	239 707.89	Adhésions	7744.00	5 856.00
Ecart pour provision pour CP	1 258.15	583.71	Agrément SC régional	10776.71	6 598.95
Provision indemnités de fin de carrière	7 653.00	6 072.00	OPCA Uniformation		2 345.35
			Conventions assos Joué	625.77	1 634.10
			Séminaire RRMA		9 256.00
Moyens matériels	42 906.49	38 814.69	TOTAL I	20 537.96	26 210.85
Frais de fonctionnement	39 800	35 738.69	II/ SUBVENTIONS		
Cotisation Uniformation	3 106	3 076.00	Conseil régional	198700.00	198 700.00
			ETAT	70000.00	70 000.00
			DRDJSCS		1 000.00
TOTAL I	273 983.00	285 178.29	TOTAL II	268 700.00	269 700.00
II/ ANIMATIONS / ACCOMPAGNEMENT			III/ AIDES AUX POSTES		
Appui et accompagnement	14 280.45	27 099.94	FONJEP EAD	7443.00	7 943.00
Coordination d'événements nationaux en région	3 832.82	4 925.60	FONJEP JEP (régional)		7 107.00
			Aide à l'embauche	2000.00	
TOTAL II	18 113.27	32 025.54	TOTAL III	9 443.00	15 050.00
III/ INFORMATION / COMMUNICATION			IV/ AUTRES		
Revues semestrielles et productions documentaires	11059.76	7 799.43	CRID (Festival des Solidarités)	4800.00	5 561.20
Hébergement + site Internet	2811.78	4 147.91	CFSI (AlimenTerre)	2120.00	2 120.00
Stagiaire /Apprentie/Volontaire	4 580.77	192.90	FDVA	1800.00	2 400.00
Provisions numéraire	10 000.00				
TOTAL III	26 452.31	12 140.24	TOTAL IV	8 720.00	10 081.20
IV/ APPELS A PROJETS			V/ APPELS A PROJETS		
Projet SCI	12 992.85	4 352.20	Projet SCI	8 232.01	
Gévalor 1% déchets	2 173.57	1 892.36	Gévalor 1% déchets	17 707.00	16 643.89
Projet Erasmus	4 543.58	8 183.85	Projet Erasmus	8 043.56	10 307.27
ODD-Migrations		536.40	ODD-Migrations	3 857.14	3 856.76
FEJ	20 454.00		FEJ	20 176.20	
TOTAL IV	40 163.98	14 964.81	TOTAL V	58 015.91	30 807.92
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	360 712.56	344 308.86	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	365 416.89	351 849.97
Charges exceptionnelles	2.35	146.07	Revenus placement	231.89	467.63
			Produits exceptionnels	261.55	9.17
TOTAL DEPENSES	360 714.91	344 454.95	TOTAL DES PRODUITS	365 910.33	352 326.77
Solde de l'exercice	5 195.42	7 871.82			

BILAN FINANCIER CENTRAIDER au 30/04/2019

ACTIF	2017/2018	2018/2019	PASSIF	2017/2018	2018/2019
Immobilisation financière (caution)	500.00	500.00	Report à nouveau	31 260.92	36 556.34
Disponibilités	70 223.01	53 800.69	Résultat de l'exercice	5 295.42	7 871.82
Produits à recevoir	30 361.77	49 909.72	Fonds propres	36 556.34	44 428.16
			Provisions pour risques et charges	17 653.00	13 725.00
			Fournisseurs	13 189.27	11 776.54
			Autres dettes sociales	33 686.17	32 789.71
			Produits constatés d'avance		1 491.00
TOTAL GENERAL	101 084.78	104 210.41	TOTAL GENERAL	101 084.78	104 210.41



ANNEXE

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

EXERCICE DU 1^{ER} MAI 2018 AU 30 AVRIL 2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés conformément aux règles comptables applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 104 210.41 euros.

Le compte de résultat présente un total de produits de fonctionnement de 351 859.14 euros et un résultat positif de 7 871.82 euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

Les activités du réseau entre mai 2018 et fin avril 2019 ont été menées par **une équipe de 6 salariés (4 à temps complet, une salariée à 80%, une à 90%, soit l'équivalent de 5.7 etp)**.

Cette année, les activités du réseau ont été menées avec la même équipe. L'année a été consacrée en grande partie par la refonte du Site Internet, la mise à jour de l'Annuaire des acteurs, la mutualisation de certains outils avec d'autres RRMA, la continuité des projets : ERASMUS +, 1% déchets, GRDR, promotion du SCI.

Le résultat de l'exercice 2018/2019 est positif de 7 871.82 euros.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Le total général au 30 avril 2019 est de 104 210.41 euros contre 101 084.78 euros l'année N-1.

Les créances pour 104 210.41 euros sont inférieures à un an.

Les produits à recevoir pour 49 909.72 euros concernent le solde des subventions et des aides à recevoir au 30 avril 2019 pour l'exercice 2018-2019 (Conseil régional du Centre-Val de Loire, CRID, GRDR, FONJEP, ERASMUS+).



Une immobilisation financière de 500€ a été comptabilisée correspondant à la caution versée pour le bureau d'Orléans.

L'ensemble des dettes est inférieur à un an :

- Des provisions pour risques et charges (Indemnités de fin de carrière pour 13 725.00 euros) ;
- Les fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues ou non débitées) pour 11 776.54 euros ;
- Les autres dettes sociales (charges sociales du mois d'avril et provisions pour congés à payer) pour 32 789.71 euros ;

Il a été voté en conseil d'administration la mise en place d'une provision pour indemnités de fin de carrière selon des hypothèses de tarifications suivantes :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 1.5 % Constant pour la catégorie : Cadres
- o 1.5 % Constant pour la catégorie : Non cadres

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 62 ans pour la catégorie : Cadres
- o 62 ans pour la catégorie : Non cadres

Le taux de rotation retenu est :

- o Faible pour la catégorie : Cadres
- o Faible pour la catégorie : Non cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- o 40 % pour la catégorie : Cadres
- o 40 % pour la catégorie : Non cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- o L'année des calculs retenue est 2019.
- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.



INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT par rapport à l'année N-1

Pôle Fonctionnement :

Les frais afférents au personnel sont plus élevés de 15 287€ expliquée par : une équipe de 6 salariés avec une harmonisation des coefficients pour les chargés de mission sur une année complète, la mise en place de la provision d'indemnités de fin de carrière (IFC), deux formations suivies par les salariés (remboursées par l'organisme de formations).

Les frais de fonctionnement sont en baisse de 9.5% avec des frais administratifs et des frais de déplacements moins élevés suite aux efforts de mutualisation des déplacements, et à la réduction des réunions d'équipe à 2 / mois (plutôt qu'une par semaine précédemment).

Pôle Animation/Formation :

Les dépenses sur le pôle animation / formation restent constantes, si on enlève l'avance effectuée pour les autres RRMA par Centraider pour la Rencontre technique entre RRMA en juillet 2018. Les dépenses réelles sur la ligne « Représentation réseau/RRMA » ne sont que de 3760.91€ car 9256 € ont été reversés par les autres RRMA (somme en produits).

Pôle Information et Communication :

Une baisse sur ce Pôle s'explique d'une part, par la provision numérique effectuée pour le Site Internet sur l'année N-1 de 10 000€ et d'autre part, un investissement en coût RH important pour le nouveau Site Internet et la mise à jour de l'Annuaire des acteurs.

Appels à projets :

Le projet « PAGEDS » avec l'association GEVALOR – promotion du dispositif du 1% déchets auprès des collectivités et des syndicats de la région – a été mené tout au long de l'année et se termine fin 2020.

Le projet « ODD- Migrations » en partenariat avec le GRDR, démarré en mai 2017 afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les ODD en lien avec les diasporas de la région, a été mené sur l'année.

Le projet « Erasmus + » lancé en septembre 2017 en partenariat avec l'association allemande « Go Europe » et 3 autres pays européens, destiné à développer des outils de valorisation d'expériences de solidarité internationale, a été mené sur l'année.

Les produits d'exploitation d'un montant de 352 326.77 euros se décomposent de la manière suivante :

- La participation aux activités pour 520.45 euros ;
- Les cotisations des membres pour 5856 euros ;
- Agrément au Service civique pour 6598.95 euros ;
- OPCA (formations des salariés) : 2345.35 euros ;
- Conventions avec les associations de Joué Les Tours pour 1634.10 euros ;
- Remboursement avances pour le séminaire RRMA pour 9256 euros ;
- Les subventions publiques pour 269 700 euros ;
- Les aides au poste pour 15 050 euros ;



CENTRAIDER est soutenu par
la Région Centre-Val de Loire
et l'Etat français.



- Les autres produits pour 10 081.20 euros ;
- Les appels à projets pour 30 807.92 euros ;
- Les produits de placement pour 476.80 euros.

METHODE D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

EFFECTIF

L'effectif de l'Association est de 6 salariés.

INFORMATION SUR L'ACTIVITE

Les principaux chiffres de l'activité sur 2018-2019 sont les suivants :

- 7 journées de formation ;
- un colloque régional ;

- 51 structures rencontrées lors de permanences départementales ;
- 113 appuis/accompagnements menés à des porteurs de projets ;

- environ 100 animations proposées pendant le Festival du 16 au 2 décembre 2018 avec environ 7000 personnes sensibilisées ;
- 121 projections AlimentTERRE avec plus de 3940 spectateurs touchés ;

- deux Revues semestrielles ;
- un nouveau Site Internet.